

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - CYCLE PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - DEMANDE DE PROLONGATION D'AGRÉMENT

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Thierry DEVAUTOUR pouvoir à Agnès RONDEAU, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - CYCLE PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - DEMANDE DE PROLONGATION D'AGRÉMENT

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le décret n°2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demandes ;

Vu l'arrêté portant agrément du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Poitiers et des Conservatoires à rayonnement départemental de Grand Angoulême, Niort, La Rochelle et Grand Châtelleraut du 27 octobre 2020 ;

Vu la délibération C-78-12-2019 du Conseil d'Agglomération en date du 16 décembre 2019 ;

Depuis 2020, le Conservatoire à rayonnement départemental Auguste-Tolbecque (CRD) est agréé pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique.

Ce Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) Musique est une formation dédiée aux jeunes musiciens souhaitant approfondir leur pratique et se préparer à l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur en musique. Grâce à un accompagnement personnalisé et un programme structuré, ce cycle offre une transition solide vers une carrière musicale professionnelle.

Le CPES est organisé en réseau de cinq Conservatoires (Poitiers, Angoulême, Châtelleraut, La Rochelle et Niort), permettant ainsi de faire bénéficier les élèves concernés de ressources pédagogiques complémentaires proposées par les différents établissements.

Il est proposé une prolongation du renouvellement de l'agrément actuel jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la prolongation de l'agrément au profit du Conservatoire à rayonnement départemental Auguste-Tolbecque jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026 ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président, à signer tous documents y afférant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Alain CHAUFFIER

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué